way, expressions which would be reported in the North-West; that they would take care that by throwing words across the floor of the House they did not wound the sensibilities of a high-minded and jealous people. With regard to the question of boundary and the size of the new Province, the Government would fully consider it, but he considered it would be injudicious to have a large province which would have control over lands, and might interfere with the general policy of the Government in opening up communication to the Pacific, besides the land legislation of the Province might be obstructive to immigration. All that vast Territory should be for purposes of settlement under one control, and that the Dominion Legislature. Another consideration was that by obtaining the control of these lands they would be able to obtain means by which they would be in a position to obtain repayment of the disbursement of the £300,000 for the purchase and of the expenditure which they might be hereafter put to. The expense would be defrayed by that means instead of being charged against the people of the Provinces of Ontario, Quebec, Nova Scotia and New Brunswick, (hear). That could be done, however, only by carrying out that policy of keeping the control of the lands of the country, and that they had determined to do. The Government thought it was a wise policy that the limits of the Province should not be too large. These considerations, however, they would place more strongly on the judgment and discretion of the House on the second reading.

Mr. Stirton asked if the Minister of Justice had any authority for the statement that the people of Portage la Prairie desired to be left out of the new Province?

Hon. Sir John A. Macdonald said he had, and would give it tomorrow if he obtained permission.

Mr. Stirton said some of the people settled there had gone from his neighbourhood, and he happened to know that their sentiments did not bear out the assertion of the hon. gentleman. He (Mr. Stirton) thought one objection to the creation of small Provinces was that it involved farther increase in the number of Cabinet Ministers, so as to give them all representation in the Privy Council. He also objected to leaving a large area of Territory between Lake Superior and Red River without any organization. It would be a sort of no man's land, belonging neither to the Province of Ontario nor Manitoba, and would probably

[Hon. Sir John A. Macdonald—L'hon. sir John A. Macdonald.]

particuliers, à n'user d'aucun terme susceptible de se muer en pierre d'achoppement sous leurs pas, lorsque leurs propos seront rapportés dans le Nord-Ouest; qu'ils prendront garde à ne pas blesser les sentiments d'un peuple généreux et fier, par des échanges trop vifs dans l'enceinte de la Chambre. En ce qui concerne la frontière et la dimension de la nouvelle province, le Gouvernement examinera très attentivement la question, mais il estime qu'il serait peu judicieux de constituer une province d'une grande étendue qui exercerait son autorité sur les terres, et pourrait s'ingérer dans la politique générale du Gouvernement en établissant une communication jusqu'au Pacifique, sans compter que la législation foncière de la province pourrait faire obstacle à l'immigration. Tout ce vaste Territoire devrait, en réalité, être destiné à la colonisation sous une autorité unique, à savoir celle de l'Assemblée législative de la Puissance. Il faut également tenir compte du fait que le contrôle de ces terres mettra la Puissance en situation d'obtenir le remboursement des 300,000 livres sterling du prix d'achat, ainsi que des dépenses auxquelles elle pourrait avoir à faire face par la suite. De cette façon, tous les frais seront couverts sans que les habitants des provinces de l'Ontario, du Québec, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick aient rien à débourser. (Bravo!) Le seul moyen d'y parvenir, toutefois, est de rester fidèle à une politique qui garantisse le contrôle des terres du pays, et c'est là la ferme intention du Gouvernement. Le Gouvernement pense qu'il serait de bonne politique de ne pas doter la province d'une superficie trop vaste. Il s'en remettra toutefois au jugement et à la décision de la Chambre pour un examen plus approfondi de ces questions, en seconde lecture.

M. Stirton demande si le ministre de la Justice avait qualité pour déclarer que les habitants de Portage la Prairie désiraient rester en dehors de la nouvelle province?

L'honorable sir John A. Macdonald dit qu'il l'avait, et s'expliquera demain s'il en obtenait l'autorisation.

M. Stirton dit que certains des habitants installés dans cette agglomération étaient originaires de sa région, et il a eu l'occasion de se rendre compte que leurs sentiments ne confirmaient pas l'assertion de son honorable collègue. Il (M. Stirton) pense que l'une des objections à la création de petites provinces voulait qu'elle implique un nombre encore accru de ministres du Gouvernement pour assurer une juste représentation au Conseil Privé. Il s'est également opposé à ce qu'une vaste étendue de territoire, située entre le lac Supérieur et la rivière Rouge, reste inorganisée. Il y aurait là une sorte de no man's land, n'appartenant ni à